## **BONUS-MALUS ASSURANCE CHÔMAGE**







À compter du 1er mars 2021, votre taux d'assurance chômage pourra varier de 3 à 5,05 % en fonction de votre recours à des contrats de travail courts ou précaires.

### Quel est l'objectif de ce bonus-malus ?

Ce système de bonus-malus a pour objectif de **lutter contre la précarité des salariés.** 

#### Comment est-il calculé?

Actuellement instauré à 4,05% pour toutes les entreprises, le nouveau taux de cotisation employeur sera calculé grâce au taux de séparation¹ de l'entreprise par rapport au taux de séparation médian constaté du secteur d'activité dont est issue cette dernière. Si votre entreprise a un taux supérieur au taux médian, elle obtiendra alors un malus !



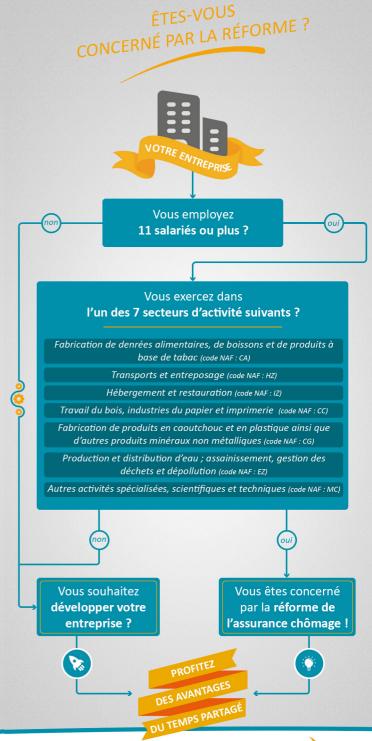
Vous avez régulièrement recours à des CDD de courte durée ou à des intérimaires ?

Avec les solutions d'emploi partagé proposées par Hélys

FAITES BAISSER VOTRE TAUX DE SÉPARATION ET GAGNEZ JUSQU'À 2% DE VOTRE MASSE SALARIALE!



1. nombre de fins de contrat de travail ou de missions d'intérim assorties d'une inscription à Pôle emploi, hors démissions et autres exceptions prévues par la réglementation, rapporté à l'effectif annuel moyen.









Hélys est un Groupement d'Employeurs multisectoriel, qui accompagne durablement les entreprises des bassins d'emplois de Rennes et Vitré. Association à but non lucratif spécialiste des emplois partagés, Hélys se charge de mutualiser les compétences et les emplois, en adéquation avec vos besoins.

Depuis 2007, Hélys construit des emplois à temps partagé. Cet autre mode d'emplois permet aux salariés de mutualiser leur temps de travail entre plusieurs entreprises et parvenir à un CDI sur-mesure.

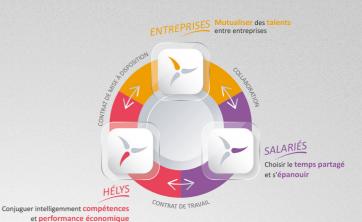


Le législateur a considéré les Groupements d'Employeurs comme un outil sécurisant pour l'emploi. Les contrats de mise à disposition à temps partagé ne sont donc pas comptabilisés dans le calcul de votre taux de séparation. Autrement dit, les fins de mise à disposition de salariés à temps partagé au bénéfice de votre entreprise ne seront pas imputées sur votre compte.

Ainsi, Hélys peut vous accompagner dans le recrutement des collaborateurs dont vous avez besoin, sans faire augmenter votre taux de séparation.

# Le 🕂 du temps partagé

Avec l'emploi à temps partagé, retrouvez vos mêmes collaborateurs d'une mission à l'autre! Un des nombreux avantages offerts par le temps partagé.





Le temps partagé s'adapte en fonction de la fréquence...

EMPLOI PARTAGÉ À LA SEMAINE le salarié est présent a minima 1 jour par semaine dans l'entreprise.

le salarié est présent à temps plein pendant quelques mois dans l'entreprise. EMPLOI PARTAGÉ À L'ANNÉE

...et du poste du salarié que vous recherchez :

**OPÉRATEUR-RICE DE PRODUCTION / LOGISTIQUE** 

RESP. RH

**CHARGÉ·E DE COMMUNICATION** 

**RESP. QHSE** 

**ASSISTANT-E DE GESTION** 

OFFICE MANAGER







Toute l'équipe d'Hélys est à votre disposition pour échanger sur les possibilités offertes par l'emploi à temps partagé!

### Groupement d'Employeurs Hélys

Immeuble Le Naxos Bât. A Parc d'Activités du Val d'Orson Rue du Pré Long 35770 VERN-SUR-SEICHE

### Siège social

♥ | 02 99 38 41 79

◀ | contact@helys.org

## Caroline THIEFFRY - Directrice

**©** | 06 74 63 84 49

◀ | direction@helys.org

www.helys.org

